

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées

Contact personnels Biatoss

06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
toulouse@sgen.cfdt.fr



Reprise du 26 avril...

[Conditions de reprise : informations obtenues et revendications du Sgen-CFDT](#)

[Fin du caractère automatique des ASA garde d'enfants de moins de 16 ans à partir du 26 avril 2021](#)

Toute l'équipe du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées est disponible pour répondre à vos questions : toulouse@sgen.cfdt.fr



INFOS FEDE : Ctrl+Clic sur les liens en bleu pour accéder aux articles.

Promotions : suspension des collègues d'experts sauf pour les ITRF :

La mise en place de collègues d'experts dans la gestion des promotions, au niveau national comme au niveau local a suscité de vives réactions. Le 16 avril, le DGRH recevait les organisations syndicales. Il annonce la suspension des collègues d'experts sauf pour les ITRF.

Le Sgen-CFDT, comme l'ensemble des organisations syndicales, s'est prononcé contre la fin des compétences des CAP pour tout ce qui touche à la gestion des carrières. En effet, la participation des organisations syndicales pour un avis sur les promotions participe de la transparence des opérations, du respect de l'équité et de la confiance des agents dans le système de gestion des carrières. Aussi la mise en place de collègues d'experts, ersatz de CAP, en lieu et place des CAP, est un très mauvais signal. Pour lire la suite, Ctrl + Clic [ICI](#)

REVALORISATION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, DES CHIFFRES AU COMPTE GOUTTE :

Les groupes de travail concernant la revalorisation des personnels administratifs se poursuivent. Des perspectives se dessinent avec des premières annonces de requalification par concours mais on est toujours dans l'attente de chiffres globaux formalisant des engagements à long terme.

En janvier, une autre organisation syndicale se prévalait d'avoir la primeur d'informations et d'annonces sur les montants qui constitueraient l'enveloppe de la revalorisation. Pourtant, lors de la multilatérale de début mars et de ce début avril, le ministère indique qu'il est toujours dans l'attente des arbitrages financiers interministériels. Des portes s'ouvrent sur cette revalorisation avec notamment l'ouverture plus massive de concours, mais, seule, la somme globale des financements permettra de mesurer leur réelle portée.

Pour lire la suite de cet article sur le site de la **Fédération Sgen-CFDT**, Ctrl + Clic <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/revalorisation-des-personnels-administratifs-des-chiffres-au-compte-goutte/>

Indemnitaire des EC et C : propositions du Sgen-CFDT pour la mise en œuvre du protocole Rémunérations

et carrières : Grâce au Sgen-CFDT, la prime "socle" des enseignants-chercheurs et des chercheurs va augmenter très fortement jusqu'en 2027. D'autre part, nous revendiquons une véritable reconnaissance de l'investissement au service du collectif. Pour lire la suite, Ctrl + Clic [ICI](#) et [ICI](#)



UTILE :

Sur le site de la **Confédération** : <https://cfdt.fr/>

[Prélèvement à la source](#)

[Comment calculer votre impôt sur le revenu](#)

[les réductions et crédits d'impôt](#)

[Adhérent.e.s : Télécharger son attestation fiscale](#)



FONCTIONS PUBLIQUES *Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*

ACCORD TÉLÉTRAVAIL : OUVERTURE OFFICIELLE DES NÉGOCIATIONS - 15 AVRIL 2021 :

La Ministre de la Transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, a ouvert en personne la négociation sur le télétravail dans la Fonction publique. Au programme de cette première séance : la finalisation de l'accord de méthode.

Pour accéder à l'article sur le site de l'UFFA-CFDT, Ctrl + Clic [ICI](#)

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE : GROUPE DE TRAVAIL DGAFP DU 15 AVRIL 2021 :

Ce groupe de travail « Décret Temps partiel thérapeutique dans la Fonction publique de l'État » fait suite à plusieurs groupes de travail visant à préparer le projet de décret pris en application de l'ordonnance santé-famille du 25 novembre 2020. Il était présidé par Stéphane Lagier.

Pour accéder à l'article sur le site de l'UFFA-CFDT, Ctrl + Clic [ICI](#)

LA CFDT EST AUSSI
FORCE DE PROPOSITIONS.



MISE À JOUR DES GRILLES INDICIAIRES "TYPE" AU 1ER JANVIER 2021 :

Cette mise à jour résulte de la poursuite et fin de l'application du protocole PPCR pour 2021. Pour calculer votre salaire brut, multipliez votre indice par la valeur du point d'indice qui est de 4,6860 € depuis le 1^{er} février 2017. Pour retrouver les grilles, Ctrl + Clic [ICI](#) Ou sur le site de l'UFFA-CFDT : <https://uffa.cfdt.fr>

RATTRAPAGE DU SMIC À COMPTER DU MOIS D'AVRIL : UNE VICTOIRE CFDT :

La CFDT Fonctions Publiques n'a jamais accepté que des agents de la Fonction publique aient une rémunération indiciaire inférieure au SMIC.

Le 5 janvier 2021, Mylène Jacquot, secrétaire générale, a écrit à la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, pour exiger que les rémunérations de début de carrière des plus bas salaires soient relevées afin de garantir un niveau au moins égal au SMIC. Le 15 mars 2021, la ministre accédait à la revendication de la CFDT. Malheureusement la mesure n'est pas rétroactive au 1^{er} janvier 2021.



Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu



<https://www.cadrescfdt.fr/actualites/apprenez-mieux-vivre-numerique-crefac>

Le parcours "Digital Détox Pro" animé par un pionnier du domaine* Thierry Le Fur s'effectue en 2 ateliers de 90' alternant avec 3 carnets de préparation et synthèses. Il offre une approche du Mieux Vivre avec le numérique*, au travail, en télétravail et "global" : santé psychosociale & physique, et énergie mentale & efficience "durable".

Ils permettent par exemple de réduire le stress numérique et les troubles de l'hyperconnexion (du sommeil, de l'attention, relationnels, alimentaires, addictifs...) et de favoriser les équilibres et rythmes temporels (ex. biorythmes de la journée, gestion des visioconférences, messageries...), le "bouger plus" et les liens sociaux.



Cette année, j'adhère !



[Adhérer en ligne](http://www.sgen.cfdt.fr) – Contact local : toulouse@sgen.cfdt.fr

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](http://www.sgen.cfdt.fr)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.



Positions nationales du Sgen – CFDT : www.sgen.cfdt.fr -

Contact local : sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr

Tél : 06 20 89 63 69

A quoi ça sert de se syndiquer ?

Etre syndiqué, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

Etre syndiqué au Sgen, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

Etre syndiqué au Sgen- CFDT, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou non son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.



LA CFDT DANS L'ÉDUCATION